
États financiers de
Le Collège d'arts appliqués
et de technologie La Cité collégiale

31 mars 2020

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution des soldes de fonds	4
État des gains et des pertes de réévaluation	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-24
Annexes	25-26

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
Le collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Le collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale (« La Cité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds, des gains et des pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'état de la situation financière au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de La Cité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de La Cité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider La Cité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de La Cité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de La Cité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de La Cité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener La Cité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 15 juin 2020

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale
État des résultats
Exercice terminé le 31 mars 2020

	Notes et annexes	Fonds de fonctionnement \$	Fonds d'immobilisations \$	Fonds assujetti à des restrictions \$	Élimination des comptes interfonds \$	2020 Total \$	2019 Total \$
Produits							
Subventions	A	50 913 560	4 265 436	—	—	55 178 996	65 969 044
Frais de scolarité		23 709 589	—	—	—	23 709 589	22 288 715
Revenus de contrats		8 221 016	—	—	—	8 221 016	8 755 552
Frais accessoires et de fournitures		3 322 322	—	—	—	3 322 322	3 094 455
Services associés	B	2 548 103	989 489	—	—	3 537 592	3 377 841
Intérêts		566 316	—	335 386	—	901 702	739 580
Dons, commandites et activités de prélèvement de fonds		92 916	633 526	892 806	(704 693)	914 555	359 868
Divers		6 887 660	254 934	—	—	7 142 594	5 661 329
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	B	—	5 499 672	—	—	5 499 672	5 423 451
		96 261 482	11 643 057	1 228 192	(704 693)	108 428 038	115 669 835
Charges							
Opérations							
Enseignement		65 185 248	—	—	—	65 185 248	66 333 609
Ressources pédagogiques		278 900	—	—	—	278 900	466 572
Affaires étudiantes		6 272 445	—	—	—	6 272 445	4 961 615
Administration		10 687 535	—	71 899	(71 167)	10 688 267	10 185 628
Ressources physiques		7 878 676	—	—	—	7 878 676	7 358 022
Projets spéciaux		2 674 301	949 421	—	—	3 623 722	3 389 495
Services associés	B	623 717	—	—	—	623 717	965 351
		93 600 822	949 421	71 899	(71 167)	94 550 975	93 660 292
Autres							
Dons, bourses et aide financière		760 416	—	1 157 025	(633 526)	1 283 915	1 635 405
Créances douteuses		140 000	—	—	—	140 000	705 000
Contribution au Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges		141 400	—	—	—	141 400	141 400
Intérêts de la dette à long terme		—	568 204	—	—	568 204	618 946
Amortissement des immobilisations corporelles		—	8 013 055	—	—	8 013 055	7 536 797
		1 041 816	8 581 259	1 157 025	(633 526)	10 146 574	10 637 548
		94 642 638	9 530 680	1 228 924	(704 693)	104 697 549	104 297 840
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les avantages sociaux futurs		1 618 844	2 112 377	(732)	—	3 730 489	11 371 995
Recouvrement des avantages sociaux futurs	10	49 000	—	—	—	49 000	1 000
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		1 667 844	2 112 377	(732)	—	3 779 489	11 372 995

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Notes	Fonds de fonctionnement				Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation	2020 Total	2019 Total
	Non grevés d'affectations	Avantages sociaux futurs (note 10)	Affectés d'origine interne (note 12)	Total					
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes de fonds (insuffisance) au début	11 476 333	(2 499 000)	643 053	9 620 386	29 820 348	732	10 281 675	49 723 141	38 282 367
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 618 844	49 000	—	1 667 844	2 112 377	(732)	—	3 779 489	11 372 995
Apports reçus à titre de dotation	—	—	—	—	—	—	73 021	73 021	67 779
Transferts interfonds – programme de renouvellement des équipements	(417 719)	—	—	(417 719)	417 719	—	—	—	—
Transferts interfonds – programme de renouvellement des bâtiments	(534 070)	—	—	(534 070)	534 070	—	—	—	—
Soldes de fonds (insuffisance) à la fin	12 143 388	(2 450 000)	643 053	10 336 441	32 884 514	—	10 354 696	53 575 651	49 723 141

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

	Fonds de fonctionnement									
	Non grevés d'affectations	Avantages sociaux futurs (note 10)	Affectés d'origine interne (note 12)	Total	Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation	2020 Total	2019 Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
(Pertes) gains de réévaluation au début	—	—	—	—	(1 179 265)	—	873 534	(305 731)	(699 984)	
(Pertes non réalisées) gains non réalisés de l'exercice sur les instruments financiers	—	—	—	—	—	—	(428 481)	(428 481)	300 951	
(Pertes non réalisées) gains non réalisés de l'exercice sur les instruments dérivés	—	—	—	—	(17 244)	—	—	(17 244)	93 302	
(Pertes) gains de réévaluation à la fin	—	—	—	—	(1 196 509)	—	445 053	(751 456)	(305 731)	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale
État de la situation financière
au 31 mars 2020

Notes	Fonds de fonctionnement \$	Fonds d'immobilisations \$	Fonds assujetti à des restrictions \$	Fonds de dotation \$	2020 Total \$	2019 Total \$
Actif						
À court terme						
Encaisse	24 701 915	4 124 906	2 070 044	—	30 896 865	27 620 605
Subventions à recevoir	4 908 774	—	—	—	4 908 774	5 452 284
Débiteurs	7 033 608	—	22 615	—	7 056 223	6 268 675
Montant à recevoir du fonds de dotation *	1 448 383	—	—	—	—	—
Stocks	45 679	—	—	—	45 679	49 438
Frais payés d'avance	681 916	—	—	—	681 916	688 266
	38 820 275	4 124 906	2 092 659	—	43 589 457	40 079 268
Immobilisations corporelles	—	138 022 439	—	—	138 022 439	138 751 283
Subventions à recevoir	43 000	—	—	—	43 000	95 000
Autres montants à recevoir	—	—	—	22 021	22 021	22 021
Placements à long terme	—	—	—	12 226 111	12 226 111	12 331 243
	38 863 275	142 147 345	2 092 659	12 248 132	193 903 028	191 278 815
Passif						
À court terme						
Créditeurs et charges à payer	11 155 549	—	187 319	—	11 342 868	11 166 580
Salaires et retenues exigibles	9 498 770	—	—	—	9 498 770	9 738 149
Apports reportés	5 379 515	417 356	1 905 340	—	7 702 211	5 496 715
Tranche à court terme de la dette à long terme	—	999 762	—	—	999 762	950 284
	26 033 834	1 417 118	2 092 659	—	29 543 611	27 351 728
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	—	98 160 673	—	—	98 160 673	100 051 610
Montant dû au fonds de fonctionnement *	—	—	—	1 448 383	—	—
Dette à long terme	—	10 881 549	—	—	10 881 549	11 864 067
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	2 493 000	—	—	—	2 493 000	2 594 000
	28 526 834	110 459 340	2 092 659	1 448 383	141 078 833	141 861 405
Droits contractuels	—	—	—	—	—	—
Éventualités	—	—	—	—	—	—
Soldes de fonds						
Investis en immobilisations corporelles	—	29 176 964	—	—	29 176 964	27 064 587
Reçus à titre de dotation	—	—	—	10 354 696	10 354 696	10 281 675
Affectés d'origine interne	643 053	3 707 550	—	—	4 350 603	3 399 546
Non grevés d'affectations	9 693 388	—	—	—	9 693 388	8 977 333
	10 336 441	32 884 514	—	10 354 696	53 575 651	49 723 141
(Pertes) gains de réévaluation cumulés	—	(1 196 509)	—	445 053	(751 456)	(305 731)
	10 336 441	31 688 005	—	10 799 749	52 824 195	49 417 410
	38 863 275	142 147 345	2 092 659	12 248 132	193 903 028	191 278 815

* Ces éléments ne sont pas présentés dans les colonnes des totaux de l'état de la situation financière, car ils s'éliminent.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Conseil



, administrateur



, administrateur

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2020

	Notes	2020 \$	2019 \$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		3 779 489	11 372 995
Ajustement pour :			
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		(5 499 672)	(5 423 451)
Amortissement des immobilisations corporelles		8 013 055	7 536 797
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés		(101 000)	(49 000)
		6 191 872	13 437 341
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	13	2 782 947	7 290 789
		8 974 819	20 728 130
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(7 284 211)	(17 955 746)
Diminution des montants à recevoir à long terme		—	(22 021)
Acquisition de placements à long terme		(2 676 722)	(3 523 709)
Disposition de placements à long terme		2 353 373	3 218 994
		(7 607 560)	(18 282 482)
Activités de financement			
Remboursement de la dette à long terme		(950 284)	(843 233)
Diminution des subventions à recevoir		52 000	48 000
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		2 734 264	3 195 413
Apports reçus à titre de dotation		73 021	67 779
		1 909 001	2 467 959
Augmentation nette de l'encaisse		3 276 260	4 913 607
Encaisse au début		27 620 605	22 706 998
Encaisse à la fin		30 896 865	27 620 605

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

1. Constitution

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale (« La Cité ») est constitué en vertu de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario*, afin d'augmenter l'accès des francophones à la formation post-secondaire et d'offrir des programmes d'études de qualité à la communauté de langue française de l'Ontario. La Cité a commencé ses activités d'enseignement le 4 septembre 1990. La Cité est exempte d'impôts sur le revenu en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Base de présentation

La Cité utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports.

En date du 31 mars 2019, les états financiers de La Cité présentaient de façon consolidée les activités de La Cité et celles de la Fondation de La Cité collégiale Inc., entité sans but lucratif contrôlée par La Cité. En date du 13 juin 2019, le conseil d'administration de la Fondation de la Cité Collégiale Inc. a choisi de mettre fin à ses opérations et a confirmé le désir de transférer l'ensemble de ses actifs et de ses obligations à La Cité. Le transfert des actifs et des obligations de la Fondation de la Cité Collégiale Inc. a été complété en date du 19 octobre 2019. La Fondation a été dissoute en date du 6 mars 2020.

Comptabilité par fonds

Afin d'observer les affectations prévues par rapport à l'utilisation des ressources qui lui sont disponibles, La Cité maintient une comptabilité par fonds.

Le fonds de fonctionnement reflète l'utilisation des ressources associées aux opérations courantes et aux activités des services associés. De même, ce fonds reflète le déficit accumulé relié aux avantages sociaux futurs comptabilisé selon les Normes comptables canadiennes du secteur public.

Le fonds d'immobilisations démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources destinées à des fins de capital. À même ses contributions générales, La Cité comptabilise dans le fonds d'immobilisations un montant égal aux achats d'immobilisations corporelles financés directement par La Cité, les dépenses afférentes aux projets de nature capitale qui ne sont pas capitalisées ainsi que les montants requis pour le service de toute dette afférente aux immobilisations corporelles.

Le fonds de dotation présente l'accumulation du capital qui doit être maintenu de façon permanente afin d'offrir des programmes d'aide financière financés à même les revenus générés par ce capital. Les intérêts gagnés par le fonds de dotation sont comptabilisés aux apports reportés grevés d'affectations externes dans le fonds assujetti à des restrictions, et sont constatés comme revenus à l'état consolidé des résultats dans la mesure où des bourses ont été versées aux étudiant(e)s à même ces fonds.

Le fonds assujetti à des restrictions démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources affectées à des fins spécifiques, ainsi que les montants reçus par La Cité pour lesquels celle-ci effectue l'administration au nom de tierces parties.

2. Méthodes comptables (suite)

Produits

La Cité utilise la méthode du report pour comptabiliser les contributions.

Les subventions reçues du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle ou les apports provenant d'autres sources externes à des fins spécifiques sont constatés à titre de produit dans l'exercice financier au cours duquel les activités reliées à ces subventions sont effectuées. Les subventions reçues pour l'acquisition de terrain sont constatées à titre d'augmentation directe de l'actif net. Les subventions reçues pour l'acquisition des immobilisations corporelles sont présentées comme apports reportés et sont amorties en fonction de la durée probable d'utilisation des immobilisations corporelles acquises.

Les apports qui ne sont pas grevés d'affectations externes sont présentés à titre de produit de l'exercice concerné lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les dons ou contributions externes reçus à titre de dotation et dont les montants doivent être maintenus en permanence sont comptabilisés directement comme augmentation du solde de fonds du fonds de dotation.

Les apports reçus sous forme de biens sont constatés dans le fonds de fonctionnement à leur juste valeur dans la période où ils ont été reçus.

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ces derniers ne sont pas constatés dans les états financiers. Cependant, si un apport s'avérait significatif, il serait divulgué par voie de note aux états financiers.

Les frais de scolarité sont comptabilisés en fonction des cours et des programmes auxquels ils se rapportent et qui ont débuté au cours de l'exercice financier. Les frais de scolarité sont reportés dans la mesure où les cours s'étendent au-delà de l'exercice financier de La Cité, soit le 31 mars 2020.

Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les employé(e)s de La Cité participent aux régimes de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie administrés par le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie et le Régime de retraite des enseignants de l'Ontario. Bien que le régime puisse présenter les caractéristiques d'un régime à prestations déterminées, La Cité ne dispose pas de suffisamment d'information concernant la portion des coûts des prestations de retraite pour se conformer aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées; ainsi, La Cité comptabilise la portion des coûts des prestations de retraite du régime interentreprises en se conformant aux recommandations relatives aux régimes à cotisations déterminées.

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, La Cité offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. La Cité comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes. Étant donné que La Cité dispose de suffisamment d'information concernant les avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi du régime interentreprises, La Cité se conforme aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées. L'estimation de la valeur actualisée des avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi pour les services d'assurance-vie et bénéfices collectifs pour employé(e)s sont comptabilisés au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité.

2. Méthodes comptables (suite)

Affectation du solde de fonds du fonds de fonctionnement

La Cité affecte une partie du solde de fonds du fonds de fonctionnement pour utilisation spécifique dans l'avenir. Les charges s'y rattachant sont imputées aux résultats lorsqu'elles sont engagées et un montant équivalent du solde de fonds affecté d'origine interne est alors viré au solde non affecté.

Association étudiante

Les états financiers ne représentent pas les actifs, les passifs, les produits et les charges de l'Association étudiante de La Cité collégiale Inc., car La Cité ne contrôle pas cette entité.

Placements à long terme

Les placements sont évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont initialement constatés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation; lorsque réalisés, ces gains et pertes sont décomptabilisés de l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation et constatés à l'état consolidé des résultats.

Swap de taux d'intérêt

La Cité a un contrat de swap de taux d'intérêt pour gérer son exposition aux risques de marché en lien avec l'évolution des taux d'intérêt. La politique de La Cité est de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

Les gains ou les pertes sur les swaps de taux d'intérêt non réalisés sont comptabilisés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation; lorsque réalisés, ces gains et pertes sont décomptabilisés de l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation et constatés à l'état consolidé des résultats.

Autres instruments financiers

La Cité comptabilise son encaisse, ses subventions à recevoir, débiteurs, créditeurs et charges à payer, salaires et retenues exigibles et dette à long terme au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût dans le fonds d'immobilisations. Les immobilisations corporelles acquises par dons à La Cité sont inscrites à l'actif du fonds d'immobilisations à leur juste valeur estimative.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation :

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Bâtiments	20 à 40 ans
Résidence	20 à 40 ans
Aménagement du terrain – campus d'Ottawa	20 ans
Améliorations locatives	5 à 10 ans
Mobilier et équipement	5 à 10 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Matériel roulant	5 à 10 ans
Fournitures	5 ans
Contrats de location-acquisition	Selon le terme du contrat

Le coût d'origine des terrains n'est pas amorti compte tenu de leur durée de vie indéfinie. Les constructions en cours sont comptabilisées au coût et sont amorties lorsque l'actif est mis en service. L'amortissement est inscrit comme dépense au fonds d'immobilisations.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Les postes importants qui ont requis des estimations de la part de la direction sont la provision pour créances douteuses, la juste valeur des placements à long terme, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certaines charges à payer, le montant pour avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés et la juste valeur du swap de taux d'intérêt.

3. Gestion des capitaux

À titre d'organisme sans but lucratif, La Cité est assujettie à la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologie émise par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (le « ministère »). La Cité dépend des revenus générés sur une base annuelle, incluant les subventions reçues du ministère.

Le capital de La Cité se compose des soldes de fonds ainsi que des dettes à long terme tels que présentés dans l'état consolidé de la situation financière. L'objectif de La Cité, quant à la gestion du capital, est de maintenir sa capacité de continuer ses opérations sur une base annuelle.

Les sommes détenues dans le fonds de dotation sont détenues dans les placements décrits à la note 6 des notes complémentaires. Un comité de placement revoit le rendement du fonds de dotation sur une base semestrielle.

3. Gestion des capitaux (suite)

La politique de placement décrit la répartition des actifs, qui se présente comme suit :

	Minimum	Cible	Maximum
	%	%	%
Actif			
Encaisse et marché monétaire	0	5	30
Titres à revenu fixe	27	55	83
Actions canadiennes de grande capitalisation	7	15	23
Actions américaines	5	11	17
Actions étrangères	5	11	17
Stratégies complémentaires	1	3	5

La définition de capital est identique à celle de l'exercice précédent et La Cité s'est conformée aux restrictions externes et à la politique de placement tout au long de l'exercice.

Les fonds affectés d'origine interne sont établis pour les engagements contractuels de La Cité, le renouvellement des immobilisations corporelles ainsi que d'autres restrictions internes décrites à la note 12 des notes complémentaires. Les dettes à long terme, décrites à la note 9 des notes complémentaires, ne sont pas financées ni garanties par le ministère. Il n'existe pas de clauses restrictives externes relatives aux dettes à long terme.

4. Débiteurs

	0-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91 jours +	2020 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernement provincial	1 622 256	—	—	101	1 622 357
Gouvernement fédéral	752 033	163 897	3 171	72 084	991 185
Étudiants	—	—	541 873	2 446 193	2 988 066
Comptes clients	3 359 132	94 778	66 425	314 151	3 834 486
Provision pour mauvaises créances	—	—	—	(2 379 871)	(2 379 871)
	5 733 421	258 675	611 469	452 658	7 056 223
	0-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91 jours +	2019 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernement provincial	157 044	—	—	820	157 864
Gouvernement fédéral	1 996 508	164 482	8 599	30 920	2 200 509
Étudiants	—	—	484 776	2 150 472	2 635 248
Comptes clients	3 182 411	32 213	52 652	249 646	3 516 922
Provision pour mauvaises créances	—	—	—	(2 241 868)	(2 241 868)
	5 335 963	196 695	546 027	189 990	6 268 675

5. Immobilisations corporelles

	Solde au 31 mars 2019 \$	Acquisitions \$	Transferts \$	Solde au 31 mars 2020 \$
Coût				
Terrain – campus d'Ottawa	14 214 398	—	—	14 214 398
Bâtiment – campus d'Ottawa	148 543 003	3 352 984	—	151 895 987
Bâtiment – Centre des métiers d'Orléans	19 790 293	—	—	19 790 293
Résidence	13 207 124	802 613	—	14 009 737
Aménagement du terrain – campus d'Ottawa	6 095 549	572 661	—	6 668 210
Améliorations locatives	1 236 569	—	—	1 236 569
Mobilier et équipement	44 697 885	1 341 453	—	46 039 338
Équipement informatique et logiciels	33 689 193	1 214 500	—	34 903 693
Matériel roulant	173 691	—	—	173 691
Fournitures	1 161 820	—	—	1 161 820
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location-acquisition	3 763 810	—	—	3 763 810
	286 573 335	7 284 211	—	293 857 546
	Solde au 31 mars 2019 \$	Amortissement \$	Dispositions \$	Solde au 31 mars 2020 \$
Amortissement cumulé				
Bâtiment – campus d'Ottawa	55 483 606	4 194 935	—	59 678 541
Bâtiment – Centre des métiers d'Orléans	3 937 884	519 102	—	4 456 986
Résidence	5 413 580	373 746	—	5 787 326
Aménagement du terrain – campus d'Ottawa	5 790 072	58 979	—	5 849 051
Améliorations locatives	1 153 449	83 120	—	1 236 569
Mobilier et équipement	37 946 699	2 087 268	—	40 033 967
Équipement informatique et logiciels	33 615 693	674 052	—	34 289 745
Matériel roulant	129 985	21 853	—	151 838
Fournitures	587 274	—	—	587 274
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location-acquisition	3 763 810	—	—	3 763 810
	147 822 052	8 013 055	—	155 835 107
Valeur comptable nette	138 751 283	—	—	138 022 439

6. Placements

	Coût	2020 Juste valeur	Coût	2019 Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Fonds de dotation				
Encaisse	692 623	692 623	1 860 208	1 860 208
Titres à revenu fixe	2 734 241	2 787 539	2 051 062	2 033 968
Fonds d'obligations	3 749 835	3 693 149	3 096 835	3 104 256
Actions canadiennes	1 731 979	1 635 675	1 697 191	1 927 571
Fonds d'actions mondiales	2 351 718	2 918 083	2 275 815	2 879 011
Fonds de placements alternatifs	520 662	499 042	476 598	526 229
	11 781 058	12 226 111	11 457 709	12 331 243

7. Apports reportés

Les apports reportés à court terme se rapportent aux fonds reçus au cours de l'exercice qui sont destinés à couvrir les charges d'exercices subséquents. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	2020 Total	2019 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	3 148 145	260 053	2 088 517	5 496 715	12 642 021
Apports reçus	18 642 174	995 400	745 052	20 382 626	12 419 055
Transfert aux apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(706 387)	(168 084)	—	(874 471)	(8 920 321)
Constatés à titre de produits	(15 704 417)	(670 013)	(928 229)	(17 302 659)	(10 644 040)
Solde à la fin	5 379 515	417 356	1 905 340	7 702 211	5 496 715

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent le montant non amorti des apports reçus ayant servi à l'acquisition ou à la construction d'immobilisations corporelles. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2020 \$	2019 \$
Solde au début	100 051 610	93 359 327
Apports reçus ou à recevoir	2 734 264	3 195 413
Transfert des apports reportés à court terme	874 471	8 920 321
Constatés à titre de produits	(5 499 672)	(5 423 451)
Solde à la fin	98 160 673	100 051 610

9. Dette à long terme

	2020 \$	2019 \$
Emprunt sur la résidence, 6,39 % à la suite de l'effet du swap de taux d'intérêt, remboursable par versements mensuels de 81 073 \$, capital et intérêts, échéant en août 2027.	5 849 823	6 447 778
Valeur négative du swap de taux d'intérêt sur l'emprunt de la résidence. Le taux fixe reçu en vertu du swap de taux d'intérêt est de 6,07 %. La date d'échéance du swap de taux d'intérêt est la même que la date d'échéance de l'emprunt sur la résidence, soit août 2027.	1 196 509	1 179 265
Emprunt sur le bâtiment auprès du <i>Ontario Financing Authority</i> , 3,71 %, remboursable par versements semestriels de 77 326 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2043.	2 411 601	2 475 036
Emprunt sur le bâtiment auprès du <i>Ontario Financing Authority</i> , 3,25 %, remboursable par versements semestriels de 127 691 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2030.	2 244 554	2 420 223
Contrat de location-acquisition à un taux de 4,10%, remboursable par versements de capital et intérêts mensuels de 10 029 \$, échéant en octobre 2021.	178 824	292 049
	11 881 311	12 814 351
Tranche à court terme	999 762	950 284
	10 881 549	11 864 067

Les versements en capital de la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices et des exercices subséquents s'établissent comme suit :

	\$
2021	999 762
2022	992 213
2023	982 368
2024	1 035 958
2025	1 093 046
Exercices subséquents	5 581 455
	<u>10 684 802</u>

10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de La Cité sont membres du régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) (le « régime »), qui est un régime de retraite multi-employeurs à prestations définies offert à tous les employés admissibles des membres du CAAT. Les membres du régime recevront des prestations en fonction de leur ancienneté et de la moyenne des gains annualisés au cours des cinq années consécutives les plus élevées précédant la retraite, la cessation d'emploi ou le décès. La Cité verse des cotisations au régime égales à celles des employés. Les gouverneurs du régime établissent les taux de cotisation pour assurer la viabilité à long terme du régime.

10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Régime de retraite (suite)

Les actifs de retraite sont constitués de titres de qualité supérieure. Les risques de marché et de crédit de ces titres sont gérés par le régime en plaçant les actifs du régime en fiducie et par le biais de la politique de placement du régime.

Tout excédent ou déficit de pension est une responsabilité commune des membres et des employeurs et peut affecter les taux de cotisation futurs. La Cité ne comptabilise aucune quote-part de l'excédent ou du déficit du régime de retraite, car les informations disponibles sont insuffisantes pour déterminer la quote-part de La Cité dans les actifs et les passifs du régime de retraite sous-jacent. La dernière évaluation actuarielle déposée auprès des organismes de réglementation des retraites au 1^{er} janvier 2020 indiquait un excédent actuariel de 2,9 milliards de dollars (2,6 milliard de dollars en 2019).

Les cotisations de l'employeur versées au régime au cours de l'exercice par La Cité s'élèvent à 4 842 606 \$ (4 422 990 \$ en 2019). Ces montants sont inclus dans les dépenses du Fonds de fonctionnement.

Autres régimes d'avantages sociaux

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, La Cité offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. La Cité comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes.

Congés de maladie monnayables

En vertu des conventions collectives en vigueur, La Cité doit verser à certain(e)s employé(e)s un montant équivalent à un maximum de 50 % des congés de maladie cumulés, lorsque ces employé(e)s ont acquis dix années de service ou plus au moment où ils (elles) quittent leur emploi ou prennent leur retraite.

Le montant des congés de maladie monnayables assujettis à ces dispositions et se rattachant aux employé(e)s de La Cité qui étaient auparavant en fonction aux Collèges Algonquin et St-Laurent est comptabilisé au solde tel qu'établi par calculs actuariels utilisant les estimations établies par la direction sur les augmentations salariales, l'utilisation faite par les employé(e)s et un taux d'escompte équivalent au taux interne d'emprunt de La Cité. Les ajustements à ces coûts provenant des changements dans les hypothèses actuarielles et/ou de l'expérience sont reconnus sur l'estimation moyenne des années de service restantes de ces employé(e)s.

Congés de maladie non monnayables

Le montant des congés de maladie non monnayables est comptabilisé au solde tel qu'établi par calculs actuariels utilisant les estimations établies par la direction sur les augmentations salariales, l'utilisation faite par les employé(e)s et un taux d'escompte équivalent au taux interne d'emprunt de La Cité. Les ajustements à ces coûts provenant des changements dans les hypothèses actuarielles et/ou de l'expérience sont reconnus sur l'estimation moyenne des années de service restantes des employé(e)s.

10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

La composition des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés est la suivante :

	2020	2019
	\$	\$
Autre régime d'avantages sociaux	512 000	548 000
Congés de maladies monnayables	43 000	95 000
Congés de maladies non monnayables	1 938 000	1 951 000
	2 493 000	2 594 000

La variation du passif lié aux avantages postérieurs à l'emploi pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 représente une diminution de 49 000 \$ (diminution de 1 000 \$ en 2019). Ce montant comprend :

	2020	2019
	\$	\$
Recouvrement (dépense) – autres régimes d'avantages sociaux	36 000	(19 000)
Recouvrement – congés de maladies non monnayables	13 000	20 000
	49 000	1 000

10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour calculer le passif pour autres régimes d'avantages sociaux :

	2020 \$	2019 \$																												
Rendement sur les actifs	2,20 %	2,20 %																												
Taux d'escompte	1,60 %	2,20 %																												
Augmentation des coûts médicaux – hôpital	4,00 %	4,00 %																												
Médicaments	8,00 % en 2018, diminuant à 4,00 % en 2040	8,00 % en 2018, diminuant à 4,00 % en 2040																												
Autres coûts médicaux	4,00 %	4,00 %																												
Soins de la vue/auditifs	4,00 %	4,00 %																												
Augmentation de la prime médicale	6,55 % en 2020, diminuant à 4,00 % en 2040	6,80 % en 2018, diminuant à 4,0 % en 2040																												
Coût des soins dentaires et d'augmentation de la prime	4,00 %	4,00 %																												
Taux de mortalité	55,00% (pré-retraite) / 105,00% (post-retraite) de la table de mortalité 2014 (CMP 2014Publ) incluant l'échelle d'amélioration CPM-B	55,00% (pré-retraite) / 105,00% (post-retraite) de la table de mortalité 2014 (CMP 2014Publ) incluant l'échelle d'amélioration CPM-B																												
Taux de retraite	3,10 % par an à partir de l'admissibilité à une pension réduite, augmentant à 16,00 % par an après avoir atteint l'admissibilité à une pension non réduite. Pour les âges de 65 à 70 ans, la table suivante est utilisée	3,10 % par an à partir de l'admissibilité à une pension réduite, augmentant à 16,00 % par an après avoir atteint l'admissibilité à une pension non réduite. Pour les âges de 65 à 70 ans, la table suivante est utilisée																												
	<table><tr><th>Âge</th><th>Taux de retraite</th></tr><tr><td>65</td><td>35 %</td></tr><tr><td>66</td><td>17 %</td></tr><tr><td>67</td><td>17 %</td></tr><tr><td>68</td><td>17 %</td></tr><tr><td>69</td><td>30 %</td></tr><tr><td>70</td><td>100 %</td></tr></table>	Âge	Taux de retraite	65	35 %	66	17 %	67	17 %	68	17 %	69	30 %	70	100 %	<table><tr><th>Âge</th><th>Taux de retraite</th></tr><tr><td>65</td><td>35 %</td></tr><tr><td>66</td><td>17 %</td></tr><tr><td>67</td><td>17 %</td></tr><tr><td>68</td><td>17 %</td></tr><tr><td>69</td><td>30 %</td></tr><tr><td>70</td><td>100 %</td></tr></table>	Âge	Taux de retraite	65	35 %	66	17 %	67	17 %	68	17 %	69	30 %	70	100 %
Âge	Taux de retraite																													
65	35 %																													
66	17 %																													
67	17 %																													
68	17 %																													
69	30 %																													
70	100 %																													
Âge	Taux de retraite																													
65	35 %																													
66	17 %																													
67	17 %																													
68	17 %																													
69	30 %																													
70	100 %																													

11. Fonds de dotation

Les fonds constatés à titre de dotation représentent principalement les contributions reçues dans le cadre du fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario. Les contributions reçues par ce fonds doivent être maintenues en permanence par La Cité et les intérêts gagnés sur ces sommes sont distribués sous forme de bourses aux étudiant(e)s.

Par ailleurs, l'excédent des intérêts gagnés sur les bourses émises aux étudiant(e)s est présenté dans les apports reportés du fonds de fonctionnement.

	Fonds d'initiatives pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario		Fiducie de l'Ontario en soutien aux étudiant(e)s	Autres	2020 Total	2019 Total
	Phase 1	Phase 2				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<i>Fonds de dotation</i>						
Solde au début	1 381 348	779 966	7 145 332	975 029	10 281 675	10 213 896
Apports reçus	—	—	7 839	65 182	73 021	67 779
Solde à la fin	1 381 348	779 966	7 153 171	1 040 211	10 354 696	10 281 675
<i>Fonds disponibles pour des bourses</i>						
Solde au début	123 176	69 551	634 014	37 691	864 432	902 562
Revenus de placement	43 784	24 723	226 398	30 891	325 796	294 975
Bourses émises	(47 704)	(26 936)	(245 545)	(15 200)	(335 385)	(333 105)
Fonds disponibles pour des bourses à la fin	119 256	67 338	614 867	53 382	854 843	864 432
Nombre de bénéficiaires	47	26	242	19	334	322
Coûts des fonds affectés d'origine externe	1 500 604	847 304	7 768 038	1 093 593	11 209 539	11 146 107
Juste valeur des fonds affectés d'origine externe	1 561 522	881 700	8 083 383	1 137 989	11 664 594	12 019 641

12. Soldes des fonds affectés d'origine interne

Au 31 mars 2020, le Conseil d'administration de La Cité a grevé d'affectations d'origine interne des actifs nets totalisant 4 350 603 \$ (3 399 546 \$ en 2019). Ces affectations s'établissent comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Fonds de fonctionnement – Réserve pour engagements	54 962	54 962
Fonds de fonctionnement – Réserve pour transformation 2020	588 091	588 091
Fonds d'immobilisations – Programme de renouvellement des bâtiments	2 028 503	1 494 433
Fonds d'immobilisations – Programme de renouvellement des équipements	1 679 047	1 261 328
Fonds assujettis à des restrictions	—	732
	4 350 603	3 399 546

13. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement

	2020	2019
	\$	\$
Subventions à recevoir	543 510	(930 201)
Débiteurs	(787 548)	4 437 019
Stocks	3 759	(14 674)
Frais payés d'avance	6 350	345 403
Créditeurs et charges à payer	176 288	1 869 211
Salaires et retenues exigibles	(239 379)	(190 984)
Apports reportés	3 079 967	1 775 015
	2 782 947	7 290 789

14. Engagements

Location d'immeubles

La Cité s'est engagée en vertu de contrats de location d'immeubles à verser des loyers de base et des montants supplémentaires basés sur les frais d'exploitation. Ces baux échoient à différentes dates jusqu'en décembre 2024.

Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces contrats pour les prochains exercices s'élèvent ainsi :

\$

2021	151 180
2022	81 547
2023	79 342
2024	55 087
2025	41 315

Location de photocopieurs

La Cité s'est engagée en vertu d'un contrat de location de photocopieurs à verser un montant de base et des montants supplémentaires basés sur l'utilisation. Ce contrat se termine en mars 2023.

Les paiements minimaux exigibles en vertu de ce contrat pour les prochains exercices s'élèvent ainsi :

\$

2021	94 090
2022	94 090
2023	94 090

15. Droits contractuels

La Cité a conclu un contrat avec Brio Stratégies pour des services de gestion de la résidence. La ristourne annuelle minimale garantie pour les trois prochains exercices s'établit comme suit :

	\$
2021	1 105 000
2022	1 105 000
2023	276 000

16. Éventualités

Marge de crédit

La Cité dispose d'une marge de crédit autorisée de 2 000 000 \$ portant intérêt au taux de base et renégociable en août 2020; au 31 mars 2020, cette marge n'était pas utilisée (cette marge n'était pas utilisée au 31 mars 2019).

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, La Cité signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution des projets qui sont assujettis à des modalités qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de La Cité pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursements à l'organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

Plaintes et griefs

Dans le cours normal de ses activités, La Cité fait l'objet de diverses plaintes et griefs. Bien que l'issue de ces plaintes et griefs ne puisse être connue à l'heure actuelle, la direction est d'avis que ceux-ci n'auront pas d'effet défavorable significatif sur les états financiers.

17. Instruments financiers

Juste valeur

Les justes valeurs des subventions à recevoir, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer et des salaires et retenues exigibles correspondent approximativement à leur coût en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans des dépôts à terme sont évalués au coût plus les intérêts courus s'y rattachant.
- Tous les autres placements sont évalués à la valeur unitaire établie au moyen des taux de clôture du marché.

17. Instruments financiers (suite)

Juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués, à la suite de leur constatation initiale, à la juste valeur et regroupés par niveaux allant de 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- *Niveau 1* – Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- *Niveau 2* – Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- *Niveau 3* – Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Actifs financiers à leur juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2020
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	31 589 488	—	—	31 589 488
Placements				
Titres à revenu fixe	—	2 787 539	—	2 787 539
Fonds d'obligations	—	3 693 149	—	3 693 149
Actions canadiennes	—	1 635 675	—	1 635 675
Fonds d'actions mondiales	—	2 918 083	—	2 918 083
Fonds de placements alternatifs	—	449 042	—	449 042
Total	31 589 488	11 483 488	—	43 072 976

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2019
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	29 480 813	—	—	29 480 813
Placements				
Titres à revenu fixe	—	2 033 968	—	2 033 968
Fonds d'obligations	—	3 104 256	—	3 104 256
Actions canadiennes	—	1 927 571	—	1 927 571
Fonds d'actions mondiales	—	2 879 011	—	2 879 011
Fonds de placements alternatifs	—	526 229	—	526 229
Total	29 480 813	10 471 035	—	39 951 848

Passifs financiers à leur juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2020
	\$	\$	\$	\$
Dettes à long terme et swap	—	11 881 311	—	11 881 311
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2019
	\$	\$	\$	\$
Dettes à long terme et swap	—	12 814 351	—	12 814 351

17. Instruments financiers (suite)

Juste valeur (suite)

La juste valeur du swap est déterminée selon l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui est fondée sur la différence entre le taux d'intérêt du marché et le taux d'intérêt fixe que La Cité paie.

Au cours de la période, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Société fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La Cité est exposée à certains de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

a) Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt auxquels les bénéfices de La Cité sont exposés surviennent à cause des fluctuations des taux d'intérêt. La Cité est exposée à des risques de taux d'intérêt en lien avec ses placements et sa dette à long terme. La Cité a mitigé son risque sur la dette à long terme par un instrument financier dérivé qui échange le taux variable inhérent à la dette pour un taux fixe. Donc, toute fluctuation du taux d'intérêt du marché n'aura aucun impact sur les débours reliés à la dette à long terme de La Cité.

Au 31 mars 2020, une variation de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une variation de la valeur des placements d'environ 60 174 \$ (79 964 \$ en 2019). Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tient pas compte d'autres variables comme la convexité. Au 31 mars 2020, une variation de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une variation de la valeur du swap de taux d'intérêt d'environ 274 674 \$ (295 305 \$ en 2019).

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

b) Risque de prix autre

Le risque du prix autre est le risque associé à l'incertitude liée à la valeur d'actifs découlant des changements dans le marché des équités. La Cité est exposée à ce risque à l'égard de ses placements. Au 31 mars 2020, une variation de 5 % des indices des marchés pertinents entraînerait une variation de la valeur des placements d'environ 437 297 \$ (421 853 \$ en 2019). Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité. La Cité mitige ce risque en suivant la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologie émise par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Les sommes détenues dans le fonds de dotation par la Fondation sont détenues dans les placements décrits à la note 6 des notes complémentaires. Un comité de placement revoit le rendement du fonds de dotation sur une base semestrielle.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

17. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Des risques de crédit se présentent lorsque certains étudiants et autres groupes ne font pas face à leurs obligations. La Cité est exposée au risque de crédit provenant des débiteurs, tel que présenté à l'état consolidé de la situation financière. Pour mitiger le risque, La Cité limite le montant de crédit avancé lorsque nécessaire et pour les étudiants, limite l'accès à ses installations physiques et informatiques.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Risque de liquidité

Les risques de liquidité sont les risques que La Cité ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance, tel que présenté à l'état consolidé de la situation financière et à la note 9. La Cité mitige ce risque en surveillant ses activités monétaires et ses débours prévus par le processus budgétaire et la conciliation régulière de ses comptes.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

18. COVID-19

Le 30 janvier 2020, l'Organisation mondiale de la santé (l'« OMS ») a annoncé une urgence sanitaire mondiale en raison d'une nouvelle souche de coronavirus, la «flambée de COVID-19». En mars 2020, l'OMS a classé l'épidémie de COVID-19 comme une pandémie, sur la base de l'augmentation rapide de l'exposition dans le monde. Par conséquent, le 23 mars 2020, le gouvernement de l'Ontario a ordonné la fermeture de toutes les entreprises non essentielles du 24 mars 2020 au moins jusqu'au 29 mai 2020. De plus, le gouvernement canadien a imposé des restrictions de voyage au Canada jusqu'à nouvel ordre.

Le 17 mars, la Cité a fermé ses campus et sites d'apprentissage et ils restent fermés à la date du rapport de l'auditeur. Le programme de formation continue pendant les semestres d'été et d'automne offert par le Collège se fera par le biais d'un programme d'études à distance qui pourrait avoir des répercussions sur le nombre d'offres de cours, les inscriptions et les revenus accessoires.

Une partie importante des frais de scolarité de la Cité provient des étudiants internationaux. Si la frontière canadienne demeure fermée, cela aura une incidence sur la capacité de la Cité à tirer des revenus des étudiants étrangers qui choisissent de reporter leurs études jusqu'à la reprise des séances en classe et la levée des restrictions de voyage.

À mesure que les répercussions de COVID-19 se poursuivent, il pourrait y avoir d'autres répercussions sur la Cité, ses étudiants et les sources de financement. La direction surveille activement l'incidence sur sa situation financière, ses liquidités, ses opérations, ses fournisseurs et ses effectifs. Compte tenu de l'évolution quotidienne de l'épidémie de COVID-19 et des réponses mondiales pour enrayer sa propagation, la Cité n'est pas en mesure d'estimer pleinement les effets de l'épidémie de COVID-19 sur ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou sa liquidité à l'heure actuelle.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Annexes

Exercice terminé le 31 mars 2020

Subventions – Annexe A

	Fonds de fonctionnement \$	Fonds d'immobilisations \$	2020 Total \$	2019 Total \$
Subventions				
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle				
Fonctionnement	39 627 975	4 206 532	43 834 507	53 530 742
Impôts fonciers	301 650	—	301 650	300 000
Service emploi	3 013 739	—	3 013 739	3 141 358
Alphabétisation et formation de base	1 090 002	—	1 090 002	1 060 915
Apprentissage et projets spéciaux	2 477 764	—	2 477 764	2 929 213
Aide financière	136 910	—	136 910	207 607
Autres	2 009 584	—	2 009 584	1 871 404
	48 657 624	4 206 532	52 864 156	63 041 239
Autres sources	2 255 936	58 904	2 314 840	2 927 805
	50 913 560	4 265 436	55 178 996	65 969 044

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Annexes

Exercice terminé le 31 mars 2020

Services associés – Annexe B

	Magasin scolaire \$	Services alimentaires \$	Résidence \$	Stationnements et services complémentaires \$	2020 Total \$	2019 Total \$
Activités d'opérations						
Chiffre d'affaires	—	—	1 664 631	1 786 339	3 450 970	3 141 397
Couverture du service de la dette du fonds d'immobilisations	—	—	(989 489)	—	(989 489)	(1 047 588)
	—	—	675 142	1 786 339	2 461 481	2 093 809
Frais d'exploitation	—	—	223 593	362 495	586 088	775 983
Excédent des produits sur les charges des activités d'opérations	—	—	451 549	1 423 844	1 875 393	1 317 826
Activités d'impartition						
Royautés	11 615	69 903	—	—	81 518	104 784
Facturation de services	—	—	—	5 104	5 104	131 660
	11 615	69 903	—	5 104	86 622	236 444
Frais d'exploitation	—	37 629	—	—	37 629	189 368
Excédent des produits sur les charges des activités d'impartition	11 615	32 274	—	5 104	48 993	47 076
Excédent des produits sur les charges	11 615	32 274	451 549	1 428 948	1 924 386	1 364 902